

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 38

Artikel: L'heureux prisonnier
Autor: Fourier, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bre, que les meubles, les tableaux, les tentures en sont un moment comme pétrifiés. Vous êtes ravi et vous ne comprenez pas que vous ayez pu vivre si longtemps dans le demi-jour de votre lampe à huile.

Mais voilà que, tout à coup, votre enthousiasme se calme. Sous la brillante lumière du pétrole, le tapis de votre table semble bien fané et même des taches y apparaissent, que vous ne soupçonniez pas. Les rideaux de la fenêtre, eux aussi, font triste mine à la nouvelle venue, qui, fouillant leurs plis de ses rayons indiscrets, trahit plus d'une reprise, qu'une main diligente et soigneuse avait cru pouvoir, longtemps encore, dérober aux regards.

Et les meubles, ces meubles modestes, héritage de famille, on dirait qu'ils s'effacent, honteux, le long du mur, pareils à ces enfants pauvres, en présence d'un riche bambin, tout fringant dans son costume à la mode.

Alors, un peu mélancolique à cette vue, vous vous dites :

— Il faudra peu à peu renouveler tout cela.

« Il faudra peu à peu renouveler tout cela ! » C'est ce que je me suis dit aussi, l'autre jour, en regardant passer, pimpantes et légères, les voitures du tramway. Nos rues m'ont paru plus étroites, plus tortueuses, et la vue du tram, éveillant subitement en moi l'idée d'une grande ville, aux artères spacieuses, bien droites et bordées de somptueux édifices, je pensais à tout le chemin que nous avons encore à faire pour tenir dignement le rang auquel nous pouvons prétendre.

Rélargir et redresser nos vieilles rues serait, j'en conviens, très difficile, en tout cas, fort coûteux. Il nous faut les garder comme elles sont et en prendre notre parti. Mais, lorsqu'il s'agit de créer des voies nouvelles, ne lésinons pas. Affranchissons-nous de cette crainte de faire trop grand, qui nous a déjà valu tant de regrets. Si c'est fort souvent un tort, pour un simple particulier, de vouloir marcher plus vite que les temps, il n'en est pas tout à fait de même en matière d'administration publique : il faut faire la part de l'avenir.

Tout en gardant une sage mesure, faisons donc tout de suite bien, afin de n'être pas obligés d'y revenir plus tard, à grand renfort d'écus, comme cela a été trop souvent le cas. Que les citoyens intéressés, les propriétaires spécialement, y mettent aussi un peu de bonne volonté et ne jouent pas au plus fin avec l'édilité, au préjudice de l'intérêt général. Ne sont-ils pas, dans la plupart des cas, les premiers à tirer profit des améliorations et des progrès réalisés dans le domaine public ?

Il ne suffit pas que la nature nous ait si largement dotés ; nous ne devons point nous reposer entièrement sur elle du soin de faire les honneurs de notre cité. Et puis, il est bien des jours mauvais — nous l'avons vu cette année, — durant lesquels il y a relâche pour les attraits de la nature. A nous d'y suppléer ; en nous efforçant de rendre le séjour de la ville même de plus en plus agréable aux visiteurs que nous cherchons à y attirer. Nous ne les avons pas gâtés jusqu'ici, reconnaissons-le.

Sans vouloir marcher sur les brisées des grandes villes de notre pays, Zurich, Genève, Bâle, Berne, qui peuvent s'accorder le luxe dont elles se parent, il nous est permis encore beaucoup. Imitons seulement l'exemple d'esprit public et d'initiative que nous donnent les localités plus petites qui nous avoisinent, Vevey, Montreux, Yverdon, Morges.

C'est le soir surtout que ma désillusion a été grande. Que notre gaz officiel a piteuse figure en regard du brillant éclairage des voitures du tramway ! En descendant de celles-ci, on est

quelque temps avant de se reconnaître et de retrouver son chemin. Vraiment, on ne sait lequel est le plus « pauvre », du gaz qui actionne les moteurs de l'usine des trams ou de celui qui brûle dans nos reverbères. Demandez donc un peu aux employés des tramways ce qu'ils en pensent. Le soir venu, commence pour eux un véritable voyage dans l'imprévu. Inquiets à tous les croisements, obligés de sonner sans relâche, ils n'ont pas un moment. De leur côté, les piétons, en voulant se garer du tram ou autres véhicules, risquent fort de se heurter à quelque personne venant en sens inverse ou à quelque arbre de nos avenues.

Et aux stations terminus de nos tramways, c'est bien une autre affaire, lorsqu'il s'agit de changer la direction du trolley pour le retour. Les lampes électriques des voitures n'étant en contact avec le fil conducteur que par l'intermédiaire du trolley, elles s'éteignent, naturellement, pendant la manœuvre de celui-ci. L'obscurité est alors complète. De jour, et la nuit dans les villes bien éclairées, cette manœuvre est très rapide et les voyageurs ne s'en aperçoivent même pas. Ici, c'est autre chose ; l'éclairage de la rue est si mauvais, que les employés ont grand peine à retrouver le fil pour y fixer le trolley. « Ils perdent le fil », comme disait quelqu'un l'autre soir. C'est chaque fois plusieurs minutes d'hésitation et de retard.

Un meilleur éclairage de notre ville, tout au moins des voies parcourues par les tramways, est nécessaire.

Ainsi, vous le voyez, le progrès appelle le progrès. Les tramways dans notre bonne ville, c'est la nouvelle lampe dans notre intérieur : ils vont nous obliger à changer, à renouveler un peu tout. Ce ne sera pas leur moindre mérite.

X.

L'heureux prisonnier.

Autrefois, Monaco n'était qu'un petit bourg composé de deux ou trois rues bâties sur des rochers à pic ; les environs n'offraient au regard attristé que quelques maigres oliviers, quelques mûriers disséminés çà et là sur des îlots de terre qui formaient toute la principauté.

Avant l'établissement de la maison de jeu, l'Etat n'était pas riche. Tout s'en allait en ruines, le palais, les monuments, les bâtiments publics, le tribunal, la prison.

Il fallait ménager l'argent.

A cette époque, un étranger commit un assassinat suivi de vol sur le territoire de la principauté. Arrêté par les gardes, il fut jugé et condamné à mort.

Lorsque l'intendant chargé des dépenses connut la sentence, il fut bien embarrassé.

Il se rendit chez le prince.

— Monseigneur, lui dit-il, comment allons-nous faire ? Nous n'avons pas de bourreau, pas de guillotine. Il va donc falloir créer un emploi d'exécuteur des hautes œuvres avec des aides, faire construire une guillotine ; cela va être très onéreux et en ce moment...

— C'est vrai, dit le prince ennuyé, tout cela pour un condamné. Il n'y a jamais eu d'exécution à Monaco, je n'en veux pas sous mon règne. Je ne vois qu'une solution : allez trouver cet homme, dites-lui que je l'autorise à m'adresser un recours en grâce et que peut-être je commuerai sa peine.

L'intendant vint trouver le condamné.

— Vous auriez bien pu commettre votre assassinat un peu plus loin, lui dit-il, vous nous auriez épargné une foule d'ennuis. Nous n'avons ni bourreau, ni guillotine.

— Je ne suis pas pressé, interrompit le condamné.

— Le prince ne tient pas à créer un nouvel emploi uniquement à cause de vous.

— Je n'en vaud pas la peine, opina le condamné conciliant.

— Il faut encore un certain temps pour construire une guillotine.

— J'attendrai, dit le condamné ; prenez votre temps.

— Pour toutes ces raisons, continua l'intendant, mon auguste maître m'a chargé de vous faire connaître qu'il vous permet de lui adresser un recours en grâce ; peut-être commuera-t-il votre peine.

— J'ai mérité la mort, dit le condamné, et j'étais bien décidé à expier mon forfait. Si je consens à signer mon recours en grâce, c'est pour me repentir, pour me reprocher chaque jour mon crime ; ce n'est qu'à cette condition que j'accepte de vivre.

Le condamné signa son recours et le prince changea sa peine en vingt ans de réclusion.

Le lendemain, l'intendant vint de nouveau trouver le prince.

— Monseigneur, lui dit-il, la prison est tombée en ruines, il y a des brèches partout ; il faut en construire une autre : c'est une dépense qui va monter à cinquante mille francs. Ce n'est pas tout. Il faudra nommer un geôlier, des gardiens, un aumônier. Il sera nécessaire aussi de bâtir une petite chapelle. Tous ces frais, pour un seul prisonnier.

— C'est vrai, dit le prince ; les revenus de la principauté ne me permettent pas de grever à ce point le budget.

Que faire ?

— Il faut nous en débarrasser, dit l'intendant.

— Comment ?

— Je sais un moyen et si vous voulez m'autoriser à l'employer...

— Lequel ?

— Le prisonnier est enfermé provisoirement dans une salle du tribunal ; ce soir, on laissera la porte ouverte comme par mégarde ; sans nul doute, il s'empressera de prendre la clé des champs.

— C'est une idée, dit le prince ; qu'il aille se faire pendre ailleurs !

Le projet fut mis à exécution le soir même ; le lendemain, l'intendant fut très surpris de retrouver le condamné.

— On a oublié de vous enfermer et vous êtes encore là ? lui demanda-t-il.

— Partir ! s'écria le condamné, après ce que le prince a fait pour moi, ce serait de l'ingratitude. Je suis honnête à ma façon ; jamais je ne voudrais commettre un abus de confiance.

Où l'honnêteté va-t-elle se nicher ? pensa l'intendant.

Il fallait trouver autre chose.

Il vint rendre compte au prince de l'insuccès de son stratagème.

— Monseigneur, ajouta-t-il, à mon avis, ce ne sont pas ses scrupules qui l'ont empêché de prendre la fuite, c'est probablement la crainte d'être poursuivi. Il faudrait le tranquilliser, le gracier complètement, par exemple.

— Le gracier, dit le prince ; ce serait aller un peu loin.

— S'il vous adressait une demande dans laquelle il témoignerait de son repentir sincère ?

Le prince hésitait.

— Songez, reprit l'intendant, combien il va obérer les finances de la principauté.

— S'il montre un véritable repentir, s'il promet de ne pas recommencer, je verrai, dit le prince.

L'intendant revint trouver le condamné.

— Le prince, dit-il, a été touché de votre délicatesse ; il pense que tous bons sentiments ne sont pas éteints en vous ; aussi est-il bien disposé en votre faveur. Si vous lui adressez une demande en grâce en lui affirmant que vous êtes décidé à vivre en honnête homme, je peux vous assurer qu'il la prendrait en considération.

— Jamais je ne demanderai ma grâce ; j'ai commis une faute, je veux l'expier.

— Puisque je vous dis que le prince vous ferait remettre en liberté.

— Je comprends bien, mais je refuse. Je me plais ici ; le pays est délicieux, le ciel toujours bleu, le climat idéal. J'y veux finir mes jours. Mon existence est assurée ; je suis logé, nourri, je n'ai rien à faire, c'est le repos, le bonheur ; cela suffit à mon ambition. Libre, je sais ce qui m'attend : la misère, le souci de l'avenir. Je suis las de la lutte, je ne veux pas la recommencer.

J'aime mieux payer ma dette à la société.

L'intendant insista en vain.

— Je reste, dit le condamné ; ma santé est délabrée, le climat de Monaco m'est indispensable.

L'intendant était stupéfait.

Il rapporta le refus du prisonnier au prince.

— Eh bien, qu'il reste, dit le prince résigné.

— Vous n'y pensez pas, monseigneur, reprit l'intendant. Le garder et le nourrir pendant vingt ans,

il va nous coûter plus de cent mille francs. On aurait mieux fait de le guillotiner, cela aurait été plus économique.

— Les dépenses s'élèveront à plus de cent mille francs ? demanda le prince.

— Au moins, dit l'intendant.

— Si on lui offrait de l'argent, dit le prince, peut-être consentirait-il à s'en aller.

— Je n'avais pas songé à cela ! s'écria l'intendant qui courut à la prison.

— Le prince, dit-il au prisonnier, veut vous éloigner ; il n'y a jamais eu de condamné à Monaco, cela serait d'un mauvais exemple. Combien voulez-vous pour déguerpir ?

Le condamné refusa d'abord tout arrangement ; devant l'insistance de l'intendant, il finit par céder. Il consentit à évacuer la principauté moyennant cinq mille francs.

— Je pars à regret, dit-il, et c'est bien pour vous faire plaisir.

Plus tard, le prince se souvint des ennuis que lui avait causés son condamné ; quand il céda à la France Rochebrune et Menton, il stipula, dans les conditions, que le gouvernement français serait chargé d'exécuter les condamnés à mort de la principauté et de garder ses prisonniers.

EUGÈNE FOURRIER.

Pluie et parapluie.

Si jamais le parapluie nous a été utile, c'est bien pendant ces derniers mois d'été.

« Quel triste temps ! — Comme ça tombe ! — Pauvres vigneron ! — Quelle piquette !... »

Telles sont les phrases qui s'échangeaient partout, depuis qu'un ciel nuageux et des averses persistantes vinrent détruire toutes les espérances qu'on avait conçues à la vue des riches promesses du printemps.

Dès le matin jusqu'au soir, le parapluie était devenu notre plus fidèle compagnon.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le temps s'est éclairci, et le soleil est resplendissant. Eh bien, malgré cela, maint promeneur a pris son parapluie en guise de canne, tant la confiance dans le beau temps a de la peine à reprendre.

Mais ce n'est plus rien aujourd'hui que d'avoir un parapluie en mains pendant une journée : on le fait maintenant si léger. Pour en mieux apprécier tous les avantages, il suffit de songer aux parapluies d'autrefois. C'était toute une corvée que de circuler avec ce meuble de famille, dont les longues baleines se courbaient avec effort comme la charpente d'un toit de mosquée. Sa canne se terminait, à l'extrémité supérieure, par un anneau de cuivre qui servait à le suspendre ; et un autre anneau permettait de le serrer par le milieu et de rassembler ses plis flottants. Il pesait environ deux kilos et coûtait cinquante francs.

Le *Petit Parisien* racontait à ce sujet, il y a quelques mois, que La Condamine, savant français, mort en 1774, ne se plaignait cependant pas trop du poids de son parapluie, car il ne s'en séparait presque jamais, tant il estimait ses services. Il est vrai qu'il soulevait fréquemment les rires moqueurs des Parisiens, lorsqu'il se promenait dans les rues avec cette énorme machine.

Il l'emporta un jour en Angleterre, — c'était en 1766, — mais non sans provoquer les réclamations de ceux qu'incommodait le déploiement de ce pavillon extraordinaire.

Le parapluie de Sainte-Beuve, le futur auteur des *Causeries du Lundi*, fut aussi mis en scène et fit causer tout Paris, peu après 1830.

Une altercation, entre cet écrivain et le rédacteur du *Globe*, provoqua un duel au pistolet. Sur le terrain, comme il pleuvait fort, Sainte-Beuve refusa d'abandonner son parapluie, qu'il brandit ouvert de la main gauche, en s'écriant : « Je veux bien être tué, mais pas mouillé ! »

parapluies, et l'ordonnance qui réglait ce service portait : « L'objet qu'on a en établissant des parapluies publics est de procurer aux habitants une commodité de plus, et aux » gagne-deniers de nouveaux moyens d'existence. La nuit, ces derniers devront porter » une lanterne sur laquelle figurera le numéro » correspondant du parapluie. »

Ceci nous rappelle un curieux trait de mœurs emprunté à une notice sur Hérissau, l'un des principaux bourgs du canton d'Appenzell.

Le premier parapluie qui fit son apparition dans l'endroit fut envoyé de Paris, en 1760, à un négociant nommé Tanner. C'était une énorme machine, ornée d'une large bande tout autour, et qui excita l'étonnement général, car rien de semblable ne s'était vu jusqu'alors. On l'appela d'abord un « toit contre la pluie. »

Le possesseur de cet objet précieux tint à en faire profiter les notables d'Hérissau. Le dimanche, lorsque le temps était mauvais, le valet de Tanner, revêtu de ses plus beaux habits, s'en allait gravement, et à pas mesurés, chercher à domicile le landammann, qu'il accompagnait à l'église. Il y avait toujours foule pour les voir passer. Venait ensuite le tour du pasteur, qu'on allait chercher et qu'on accompagnait de la même façon ; et ce n'était qu'après toutes ces allées et venues que le généreux propriétaire se permettait d'user de son bien.

Après ces curieux détails sur le parapluie d'autrefois, ajoutons que ce meuble bourgeois exerce un rôle très important dans notre existence. C'est un fait reconnu que, par une averse subite, le parapluie fait naître bien des idylles. Une heureuse rencontre, un abri offert à quelque jolie fille, et voilà un mariage emmanché.

Le seul examen d'un parapluie permet de juger de son propriétaire. Il y a le parapluie grave, le parapluie futile, le parapluie indifférent, le parapluie intelligent et le parapluie bête. Mais, en général, ne pas posséder cet objet essentiel est considéré comme un des maux les plus cruels.

Le parapluie joue un rôle consolateur. C'est la dernière chose dont on se défasse. Il n'échoue pas lamentablement dans les monts-de-piété, comme la montre ou la chaîne de l'homme à bout de ressources. On le garde : c'est un ami. Et si troué que soit son riffard, le gueur déploie ses baleines brisées, et a du moins l'illusion de se croire abrité !

Terminons en notant que, comme les fleurs, le parapluie a son langage. Le voici, tel que nous le trouvons dans un petit bouquin :

Un parapluie porté au-dessus d'une femme, celle-ci étant bien protégée contre l'averse, et l'homme recevant des ruisseaux de pluie, signifie : « Je l'aime, mais elle ne m'appartient pas... »

Quand l'homme est bien couvert par le parapluie et que la femme reçoit les filets d'eau, c'est dire : « Ce n'est que ma femme. »

Mettre un parapluie de coton à la place d'un parapluie de soie, signifie : « Echange n'est pas vol. »

Porter un parapluie horizontalement sous le bras, indique que la personne qui vous suit perdra un œil.

Le porter ouvert, juste assez haut pour crever les yeux des hommes et leur enlever leur chapeau, c'est proclamer qu'on est une femme.

Placer son parapluie avec d'autres, dans une antichambre, annonce que ce meuble changera bientôt de propriétaire. L. M.

La danse des lièvres.

(Souvenir du lac de Neuchâtel.)

C'était en 1873. Par une belle journée de juillet, j'étais occupé sur la grève du lac de Neuchâtel, à mi-chemin entre Yverdon et Yvonand,

aux études préliminaires de la ligne transversale Yverdon-Fribourg.

Dans cette partie du tracé, se trouve une colline boisée qui s'étend de Champittet à 1 kilomètre du joli village d'Yvonand.

La colline, en pente douce, vient se terminer à la grève, qui était, à cette époque, d'une largeur moyenne de 50 mètres.

J'avais dans mon équipe un vieux chasseur, *Janus*, comme on l'appelait, qui connaissait à fond tous les rendez-vous du gibier, ses mœurs et ses habitudes. Ce jour-là, il était particulièrement de bonne humeur, et pendant notre frugal repas de midi, à l'ombre d'un buisson, il me dit :

« Si vous voulez voir quelque chose de curieux, restez un moment ce soir et vous ne le regretterez pas. » Il ne m'en dit pas plus long, et je consentis volontiers à sa demande, très intrigué de ce que j'allais voir. Vers 8 heures du soir, Janus me conduisit sur la grève, à un endroit qu'il connaissait de vieille date, et m'indiqua un taillis d'où l'on pouvait observer sans être vu.

« Maintenant, patience, me dit-il, et ne faites aucun bruit. »

J'étais tout yeux et tout oreilles.

Au bout d'une demi-heure d'attente, je vis arriver près de nous, sur la grève, un joli lièvre, qui s'avançait prudemment, les oreilles au vent.

Après s'être assuré qu'il n'y avait rien de suspect dans le voisinage, il se porta en vedette sur ses pattes de derrière et poussa un petit cri. C'était, paraît-il, le signal convenu, pour appeler ses confrères, car aussitôt après en arriva un second, puis un troisième, et ainsi jusqu'à ce qu'ils se trouvèrent une douzaine.

Ils formèrent alors un cercle, avec l'un d'eux au milieu, puis, sur leurs pattes de derrière, ils exécutèrent une ronde des plus gracieuses. Je retenais mon souffle de peur de les effrayer.

Non, jamais je n'oublierai ce spectacle, à la tombée du crépuscule ; c'était ravissant. Au bout d'un moment, Janus me dit à l'oreille : « Maintenant, je vais siffler et vous les verrez partir. »

Un coup de sifflet retentit, un petit cri y répondit et en moins de deux secondes, nos gracieux animaux avaient disparu de tous côtés. C'était fini. Je remerciai vivement mon vieux chasseur en reprenant rêveur la route de mon hôtel.

Bien des années se sont écoulées depuis, mais je n'ai point oublié le spectacle si curieux auquel j'ai assisté.

A ceux qui douteraient de ce récit, je leur dirai : Écrivez à Janus Piot, à Yvonand ; il vit encore et pourra vous le confirmer.

Lausanne, le 14 septembre 1896.

CHARLES BORGEAUD.

A signaler dans les deux derniers numéros de la *Semaine littéraire*, cette excellente publication paraissant à Genève, une remarquable étude de M. Gaston Frommel sur le livre si discuté que M. F. de Pressensé a consacré au cardinal Manning. Ces livraisons renferment en outre d'intéressants articles de M. Henry Briqueux, *Les Écrivains mondains* ; de M. John Briquet, les moyens de défense des végétaux ; un roman de M. William Ritter ; une revue des événements d'Arménie de M. Albert Bonnard ; des vers d'Isabelle Kaiser et d'Edouard Tavan. N'oublions pas les *Echos de partout* de Chanteclair, toujours pétillants, et deux lettres de Franquette sur les *Modes d'automne* et sur le *Langage féminin*.

Mardi dernier, un chasseur de Leysin, M. Widmer, a abattu, dans les corniches de la Tour-d'Ai, un aigle royal mesurant 1 m. 80 d'envergure.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.

Il y avait, à Paris, des postes de location de